

Un dispositif pour faire certifier ses compétences professionnelles

La validation des acquis de l'expérience permet aux personnes expérimentées d'obtenir un titre reconnu selon une procédure adaptée à leur profil.

Corinne Giroud Office cantonal d'orientation Vaud

Un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) sont un atout sur le marché du travail: leurs titulaires peuvent avoir accès à des emplois qualifiés et prétendre à un salaire adapté à leur activité. Avec un CFC ou une AFP, il est en outre possible de se perfectionner pour acquérir des qualifications supérieures.

La Confédération a mis en place un dispositif de formation qui tient compte de la réalité et des charges des personnes en emploi. L'admission directe aux examens de CFC ou d'AFP et la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'adressent aux personnes disposant d'au moins cinq ans d'expérience professionnelle, dont plusieurs dans la profession visée. C'est dans la santé et le social que se retrouvent le plus d'adultes obtenant une certification professionnelle par la VAE.

De l'Espagne à Vallorbe

Yolanda Figueira Garcia a obtenu son AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA) en 2021 par la validation de ses expériences dans



Yolanda Figueira Garcia a obtenu son attestation de formation professionnelle (AFP) d'aide en soins et accompagnement en 2021. «C'est une chance, en Suisse, de pouvoir se qualifier par une formation sur mesure.» JEAN-PAUL GUINNARD

«Au début, c'est compliqué de comprendre la procédure. Après, il faut juste du temps pour décrire minutieusement des situations de travail vécues.»

Yolanda Figueira Garcia, aide en soins et accompagnement

le domaine de la santé. Au moment de quitter l'Espagne pour la Suisse avec sa famille, il y a onze ans, elle venait d'entamer une réorientation professionnelle. «J'étais dans le tourisme, mais j'avais envie depuis toujours de découvrir les soins, surtout après avoir accompagné ma grand-mère qui souffrait de la maladie d'Alzheimer et de diabète», raconte Yolanda Figueira Garcia, aujourd'hui âgée de 49 ans. «J'avais terminé la partie théorique de ma formation d'aide-soignante, mais il me manquait les trois mois de

formation pratique exigés pour obtenir le diplôme en Espagne.»

Installée avec sa famille à Vallorbe (VD), elle a commencé par apprendre le français grâce à des bénévoles. Puis elle s'est lancée dans la recherche d'un emploi. Encouragée par une connaissance à faire un stage à l'Hôpital de Sainte-Croix (VD), elle envoie sa candidature. «Au bout de dix jours, se souvient Yolanda Figueira Garcia, j'ai été engagée comme auxiliaire!»

C'est d'abord pour des raisons financières que la soignante a

choisi l'emploi plutôt que l'apprentissage qu'elle avait envisagé au départ. «Le revenu de mon mari ne suffisait pas pour la famille. Je ne sais pas comment nous aurions fait avec juste un salaire d'apprentie.»

Son niveau de français s'est amélioré à force de travail personnel pour intégrer à la fois la culture du pays et le langage technique des soins. «J'ai travaillé neuf ans à l'Hôpital de Sainte-Croix, et cela m'a permis de compléter mon diplôme d'aide-soignante espagnol. Mais ce diplôme n'est pas reconnu en Suisse. Je me suis battue pour obtenir une revalorisation salariale, car les compétences convenaient pour le travail, mais le salaire ne suivait pas!» constate l'aide en soins et accompagnement. En 2020, déterminée à obtenir une reconnaissance de ses compétences professionnelles, elle dépose une demande d'admission à la procédure de qualification par la validation des acquis de l'expérience.

Cap vers un nouvel emploi

«C'est une connaissance qui m'a parlé de la VAE. Ma responsable et mes collègues m'ont encouragée et soutenue.» Avant même d'avoir terminé la démarche VAE, elle apprend qu'un poste de travail est ouvert au CMS de Vallorbe et elle postule. La candidate sait que la phase d'évaluation du dossier VAE peut prendre beaucoup de temps et elle tient à décrocher ce poste pour lequel un titre suisse est exigé. Pour mettre toutes les chances de son côté, la jeune femme obtient le diplôme d'auxiliaire de santé de la Croix-Rouge. Yolanda Figueira Garcia dépose son dossier VAE le 12 juillet 2021 au Portail Certification professionnelle des adultes (CPA) de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle du canton de Vaud

et reçoit le même jour la confirmation de son engagement au CMS de Vallorbe pour le 1^{er} octobre. Son dossier ASA sera validé le 30 septembre, un jour avant de commencer dans son nouveau poste.

Au CMS, Yolanda Figueira Garcia reçoit l'organisation de ses journées de travail en fonction de l'agenda des visites à domicile. «À part les soins, une de mes fonctions est d'observer et d'identifier les besoins des clients et de les transmettre ensuite à l'infirmière référente. Nous avons le temps pour un vrai accompagnement. Certaines personnes ont des histoires passionnantes à raconter, apprécie-t-elle. Notre travail est valorisé par les clients. On finit par créer des liens.»

La démarche VAE exige de la capacité à prendre du recul sur son activité professionnelle. «Au début, c'est compliqué de comprendre la procédure. Après, il faut juste du temps pour décrire minutieusement des situations de travail vécues.» Le suivi des candidats et candidates est assuré par un conseiller accompagnateur ou une conseillère accompagnatrice en VAE qui les guide dans la constitution de leurs dossiers destinés à illustrer les compétences décrites dans l'ordonnance de formation du métier visé.

Appelée à se développer, la VAE s'ouvrira l'année prochaine aux personnes souhaitant obtenir le CFC d'infirmier/infirmaticienne ou de logisticien/logisticienne dans le canton de Vaud. Plus largement, une douzaine de CFC et d'AFP peuvent être obtenus en Suisse romande par le biais de cette procédure de validation.



www.vd.ch/cpa
citedesmetriers.ch>
certification pour adultes